

16 mar 2021 -13:37

L'adaptation des échafaudages débute au Palais de justice de Bruxelles

Les travaux d'adaptation des échafaudages de la façade principale du Palais de Justice de Bruxelles débuteront ce mois de mars 2021. Cette adaptation est nécessaire afin que les échafaudages puissent être utilisés pour l'exécution de l'étude de restauration et la restauration même de la façade. En parallèle, des essais seront également réalisés afin de, par exemple, examiner l'ancrage des pierres de façade.

À partir du 15 mars, une zone de chantier est installée du côté droit de l'esplanade du Palais de Justice.

II
Voici près de 40 ans que nos concitoyens voient le Palais de Justice de Bruxelles avec des échafaudages. Imaginez l'Arc de Triomphe à Paris ou Big Ben à Londres pendant 40 ans sous des échafaudages et l'impact que cela aurait sur l'image de la France ou du Royaume Uni. Le Palais de Justice de Bruxelles est la synthèse des différents enjeux fondamentaux de notre pays : c'est l'expression de la décarbonation de notre patrimoine, c'est le symbole d'une Justice qui se veut moderne et accessible, c'est également le plus grand Palais de justice du monde ancré dans la capitale de la Belgique et de l'Union Européenne. De manière plus anecdotique c'est aussi un élément marquant dans le 'skyline' de Bruxelles'.

Je m'étais engagé à considérer la restauration du Palais de Justice de Bruxelles comme une priorité. Cette installation de chantier démontre ma détermination d'avancer en ce sens.

Ik heb mij verbonden om de restauratie van het Brusselse Justitiepaleis als een prioriteit door te voeren. Deze werfinstallatie toont mijn vastberadenheid om in deze zin

II
vooruit te gaan.

Mathieu Michel

secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée et de la Régie des Bâtiments

Adaptation des échafaudages

Les échafaudages entourant la façade principale ont été placés au début des années 2000 à titre préventif afin de rattraper les éventuelles pierres qui se détacheraient. Cela a permis à l'entrée principale du Palais de Justice de rester fonctionnelle et accessible.

Les échafaudages, qui sont la propriété de l'État fédéral, doivent être adaptés pour permettre la réalisation de l'étude de restauration de la façade principale en toute sécurité. Ils seront contrôlés, certains éléments érodés seront remplacés et les ancrages seront renforcés au besoin.

Grâce à ces adaptations, des tests et des essais de restauration pourront également déjà être effectués sur les pierres de façade. Les ancrages des pierres de façade seront cartographiés et, si nécessaire, les points sensibles seront immédiatement résolus (renforcement ou remplacement de pierres, interventions d'étanchéité) afin de garantir la sécurité.

Il faudra également déterminer comment améliorer la qualité énergétique des châssis (prestation thermique, transfert de la chaleur) et une utilisation durable de l'énergie.

Les exigences de sécurité peuvent influencer ce délai. En effet, il est possible que les travaux des échafaudages doivent temporairement être interrompus si un procès à haut risque a lieu dans le Palais de Justice (aspect sécurité du procès).

Rénovation et restauration en trois phases

La restauration des façades et du soubassement de la coupole était initialement prévue en quatre phases. Afin d'accélérer l'exécution des travaux, certains aspects ont été fusionnés afin que les travaux puissent se dérouler en trois phases.

La première phase comprend la restauration de la façade du côté de la place Poelaert, en ce compris le péristyle et l'esplanade à l'avant du Palais de Justice, ainsi que du socle de la coupole.

Les autres façades (rue des Minimes, rue aux Laines et rue de Wynants) suivront.

Libéré de ses échafaudages en 2030

Vu le statut protégé du Palais de Justice, la direction Patrimoine architectural de la Région de Bruxelles-Capitale et la Commission royale des Monuments et Sites assureront également le suivi des études.

Après l'étude pour la restauration de la façade côté place Poelaert, les permis et attestations nécessaires devront être demandés. La procédure d'attribution des travaux et la désignation d'un entrepreneur pourront ensuite débiter.

L'objectif est de terminer la restauration de l'ensemble des façades du Palais de Justice d'ici 2030 et de débarrasser alors le bâtiment de ses échafaudages. Les châssis seront améliorés dans un souci de durabilité (prestation thermique, transfert de chaleur).

Le coût total de la restauration des façades est actuellement estimé à un peu plus de 87 millions d'euros TVAC.

Restauration de l'intérieur du Palais de Justice

La restauration, la rénovation et le réaménagement de l'intérieur du Palais de Justice dépendent du programme des besoins du SPF Justice.

La Régie des Bâtiments désignera un bureau d'études pour la restauration et la rénovation de l'intérieur du Palais de Justice en 2021 en concertation avec le SPF Justice.

Celle-ci seront réalisées en plusieurs phases afin que le Palais de Justice puisse rester opérationnel.

Le coût de la restauration de l'intérieur ne pourra être déterminé qu'après la désignation du bureau d'études et du scénario d'occupation à suivre.

Fiche technique

Propriétaire : État belge

Maître d'ouvrage : Régie des Bâtiments

Occupant : SPF Justice

Bureau d'études pour l'étude de restauration des façades : PERSPECTIV architecten (cabinet d'architecture Karel Breda)

Entrepreneur adaptation échafaudages : Monument Vandekerckhove

Coût adaptation échafaudages : environ 1,5 millions € TVAC

Entrepreneur restauration façades : à déterminer

Fin des travaux de restauration des 4 façades : 2030

Estimation du coût total de la restauration des 4 façades : environ 87 millions € TVAC

Régie des Bâtiments
Avenue de la Toison d'Or 87 boîte 2
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 65 11
<http://www.buildingsagency.be>

Johan Vanderborght
Porte-parole
+32 (0)479 31 26 91
johan.vanderborght@buildingsagency.be